

---

SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2002

PRÉSENTÉ, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE CONCERNANT  
LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

### **Conception et réalisation**

Direction de la santé des personnes et des organisations

Lucie Roy, Robert Picher, Gilles Côté, Louise Bernier et Micheline Gamache

Direction de la gestion de l'analyse de l'information

Guy Philibert

Direction des Communications

Diane Lambert-Tesolin, révision linguistique

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE .....	4
2. BASE DE RÉFÉRENCE.....	5
3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ.....	6
MOTIF D'ABSENCE P1, P2 ET P3 (MALADIE).....	7
MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE).....	12
MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT) .....	16
MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT) .....	20
4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL .....	24
INDICATEURS DE GESTION.....	31
FRÉQUENCE RELATIVE (FR).....	32
INDICE DE GRAVITÉ (IG).....	36
TAUX DE GRAVITÉ (TG) .....	40
TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG) .....	44
5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS.....	48
TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS .....	49
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS .....	51
INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS .....	55
LES INTERVENTIONS DE GROUPE.....	59
6. CONCLUSION .....	60
ANNEXE 1 – LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES.....	62
ANNEXE 2 – NOMENCLATURE DES VARIABLES UTILISÉES .....	66

## 1. PRÉAMBULE

---

La politique gouvernementale concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise<sup>1</sup> est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Cette politique a pour objet d'établir un cadre général de référence pour l'exercice des responsabilités en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employées et employés, de prévention et de traitement de situations de harcèlement et de violence au travail. Elle prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai et pour l'année civile précédente, une évaluation de la performance de l'organisation dans ces matières.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne:

- ❑ la gravité des absences pour motifs de santé;
- ❑ la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- ❑ l'achalandage des programmes d'aide aux employées et employés sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

Le rapport suivant présente les données de l'année civile 2002 qui proviennent de SAGIP et des ministères et organismes. Le personnel permanent, temporaire et occasionnel visé par ces données se situe dans les catégories d'emplois suivantes : haute direction, cadre supérieur et intermédiaire, professionnel et enseignant, technicien et personnel de bureau, agent de la paix et ouvrier.

---

<sup>1</sup>C.T.196633 du 19 juin 2001

## 2. BASE DE RÉFÉRENCE

---

Les heures normales de travail ainsi que les heures supplémentaires sont prises en compte dans le calcul du nombre d'heures travaillées (NHT). Les heures d'absence ne sont pas retenues.

Les données de l'année 2001 ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2002 pour faciliter la comparaison d'une période de référence à l'autre.

### 3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

---

Le Grand Dictionnaire terminologique<sup>2</sup> définit l'absentéisme comme étant la somme des temps d'absence non justifiée et fréquente du lieu de travail d'un salarié ou de l'ensemble des salariés. Le terme absentéisme était initialement réservé aux absences non justifiées par une raison légitime, mais il est devenu courant de parler d'absentéisme-maladie ou d'absentéisme-maternité. Ces termes peuvent être utiles pour établir un tableau comparatif des motifs d'absence qui permette aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance de l'état global de l'assiduité. Dans le cas d'un individu, cependant, on parle d'absence.

Le terme absentéisme s'applique ainsi à une situation individuelle ou collective marquée par des absences susceptibles de gêner le fonctionnement de l'organisation. Les motifs d'absence peuvent être personnels (maladie, difficultés familiales, etc.) ou être liés au travail (conditions, contexte relationnel, contenu); ces derniers peuvent susciter l'anxiété ou entraîner la perte de la motivation.

L'absentéisme est une forme de dysfonctionnement social qui peut être coûteux dans la mesure où il est générateur d'une baisse de la productivité et d'une dégradation du climat social<sup>3</sup> et où des remplacements doivent le compenser.

---

<sup>2</sup> Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française - ouvrage de référence en ligne

<sup>3</sup> Op. cit., ouvrage de référence en ligne

## **TAUX D'ABSENTÉISME MALADIE**

Le taux d'absentéisme-maladie permet de connaître la proportion des ressources humaines dont une organisation n'a pu disposer pour réaliser sa mission.

L'analyse des données historiques d'absence révèle que plus de 98 % des absences sont enregistrées sous quatre codes différents :

- 120 – maladie (P1);
- 240 – accident du travail et maladie professionnelle;
- 246 – assurance traitement (P2);
- 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248<sup>4</sup> servent pour calculer les indicateurs de performance en matière d'absence pour motif de santé.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène; il représente la proportion d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures travaillées et il est exprimé en pourcentage. Le nombre de jours perdus par travailleur est aussi présenté.

## **MOTIF D'ABSENCE P1, P2 ET P3 (MALADIE)**

Ainsi, au cours de la période observée, soit de 1998 à 2002, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et organismes fluctue entre 4 % et 5 % pour les motifs d'absence pour maladie P1, P2 et P3 (voir tableau 3.1).

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours travaillés<sup>5</sup> dans une année, les ministères et organismes ont dû composer avec un nombre moyen de 10 à 12 jours perdus par travailleur, pour des motifs de santé, depuis les

---

<sup>4</sup> Les absences comptabilisées sous le code 240 (accident de travail et maladie professionnelle) sont traitées dans le chapitre «Santé et sécurité du travail».

<sup>5</sup> Le nombre de jours travaillés est de 248 : 365 j par année – 104 j de fin de semaine (les samedi et dimanche) – 13 jours fériés.

cinq dernières années. En 2002, cet indicateur est de 11,49 jours (tableau 3.1) comparativement à 10,48 jours en 2001. L'absentéisme-maladie avait atteint un point culminant en 2000 où on enregistrait un nombre moyen de 11,95 jours perdus par travailleur.

Il est important de préciser que le nombre (248) de jours travaillés dans une année, est un indicateur du potentiel annuel de travail pour un employé de la fonction publique. Il peut-être légèrement différent de d'autres analyses, mais ces variations n'ont pas d'influence majeur sur les résultats.

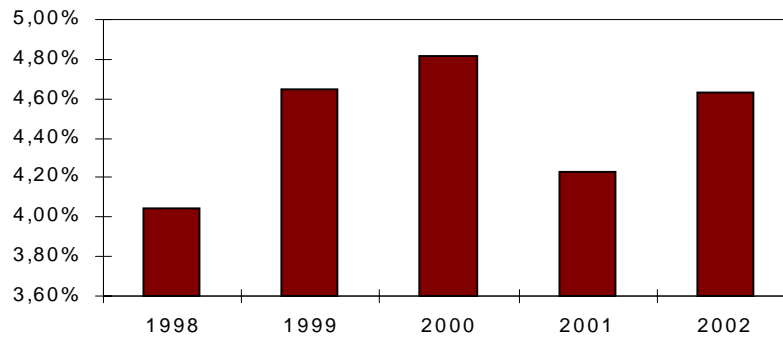
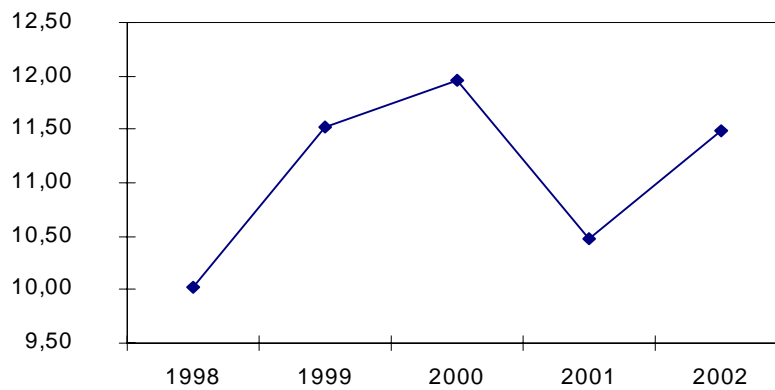
On trouve au tableau 3.1-A la tendance observée dans chaque ministère et organisme au cours de la période de référence.

<b>TABLEAU 3.1 ABSENTÉISME-MALADIE (P1, P2 ET P3)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme-maladie (%)</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
1998	4,04 %	10,02
1999	4,65 %	11,52
2000	4,82 %	11,95
2001	4,23 %	10,48
2002	4,63 %	11,49

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 4,63 % x 248)



**GRAPHIQUE 3.1 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P1, P2 ET P3)****GRAPHIQUE 3.1-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P1, P2 ET P3)**

**TABLEAU 3.1-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P1, P2 ET P3)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
411 Commissaire de l'industrie de la construction	1,55%	3,84	1,69%	4,18
278 Commission de l'équité salariale	1,19%	2,95	2,26%	5,59
520 Financière agricole	1,76%	4,36	2,36%	5,86
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	2,37%	5,88	2,61%	6,47
360 Office des professions	2,99%	7,42	2,62%	6,50
280 Industrie, Commerce	2,54%	6,31	2,99%	7,43
085 Recherche, Science et Technologie	4,09%	10,15	3,01%	7,48
370 Assemblée nationale	3,20%	7,93	3,25%	8,05
690 Conseil supérieur de la langue française	1,07%	2,65	3,33%	8,26
600 Ressources naturelles	2,88%	7,13	3,34%	8,29
030 Relations internationales	2,59%	6,42	3,44%	8,52
450 Tribunal administratif	4,07%	10,10	3,44%	8,53
010 Culture et Communications	3,83%	9,51	3,49%	8,64
210 Finances	2,93%	7,26	3,66%	9,08
328 Commission de protection du territoire agricole	3,12%	7,74	3,70%	9,17
070 Régions	3,66%	9,09	3,72%	9,22
408 Commission d'accès à l'information	2,09%	5,18	3,77%	9,34
050 Affaires municipales et de la Métropole	3,36%	8,34	3,77%	9,34
390 Sûreté du Québec	3,30%	8,19	3,78%	9,38
323 Institut de la statistique	4,02%	9,97	3,79%	9,39
730 Société d'habitation du Québec	3,35%	8,31	3,93%	9,74
630 Directeur général des élections	3,01%	7,46	3,96%	9,81
140 Conseil exécutif	4,19%	10,39	3,97%	9,84
852 Faune et Parcs	3,51%	8,71	3,97%	9,85
350 Éducation	3,70%	9,18	3,98%	9,88
560 Curateur public	3,88%	9,62	4,11%	10,20
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,82%	9,48	4,24%	10,52
160 Secrétariat du Conseil du trésor	3,50%	8,67	4,25%	10,53
850 Transports	3,90%	9,68	4,33%	10,74
380 Environnement	3,80%	9,44	4,34%	10,76
292 Conseil des services essentiels	1,56%	3,88	4,37%	10,83
075 Travail	3,65%	9,06	4,42%	10,97
374 Vérificateur général	3,38%	8,39	4,49%	11,13
887 Tourisme, Loisir et Sport	3,44%	8,53	4,53%	11,23
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>4,23%</b>	<b>10,48</b>	<b>4,63%</b>	<b>11,49</b>

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 4,63 % x 248)

**TABLEAU 3.1-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P1, P2 ET P3) (suite)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>4,23%</b>	<b>10,48</b>	<b>4,63%</b>	<b>11,49</b>
702 Commission des normes du travail	4,46%	11,06	4,68%	11,61
414 Commission des lésions professionnelles	4,33%	10,75	4,80%	11,90
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	4,57%	11,32	4,82%	11,95
400 Justice et Condition féminine	4,06%	10,08	4,91%	12,17
060 Santé et Services sociaux	3,48%	8,62	4,91%	12,17
095 Sécurité publique	4,78%	11,85	4,95%	12,26
065 Famille et Enfance	4,88%	12,10	4,95%	12,27
063 Régie des rentes du Québec	3,87%	9,61	5,06%	12,55
366 Régie du bâtiment	4,03%	10,00	5,07%	12,58
710 Office québécois de la langue française	5,48%	13,59	5,12%	12,70
055 Relations avec les citoyens et de l'Immigration	4,54%	11,25	5,30%	13,14
440 Revenu	4,97%	12,34	5,34%	13,25
660 Conseil du statut de la femme	8,67%	21,51	5,35%	13,27
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,66%	11,56	5,38%	13,35
344 Office de la protection du consommateur	4,71%	11,68	5,42%	13,44
320 Société de l'assurance automobile du Québec	5,99%	14,86	4,61%	11,43
830 Commission des transports	4,22%	10,47	5,93%	14,71
240 Commission administrative des régimes de retraite	5,45%	13,51	5,95%	14,74
700 Emploi et Solidarité sociale	5,46%	13,54	5,95%	14,76
369 Inspecteur général des institutions financières	4,66%	11,55	6,41%	15,89
510 Régie du logement	6,81%	16,90	6,72%	16,67
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	7,77%	19,26	6,76%	16,75
538 Office des personnes handicapées	5,98%	14,84	7,24%	17,96
295 Protecteur du citoyen	4,61%	11,44	7,35%	18,22
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8,30%	20,59	7,45%	18,46
430 Commission de la fonction publique	9,13%	22,64	10,61%	26,32
352 Régie du cinéma	8,03%	19,92	11,19%	27,74

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 4,63 % x 248)

**MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE)**

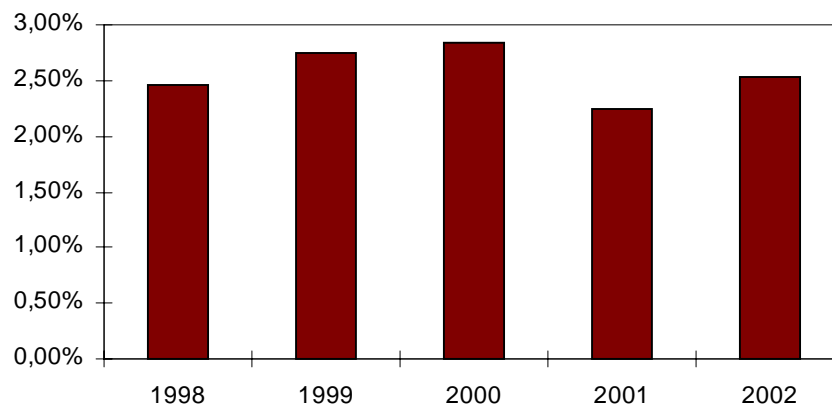
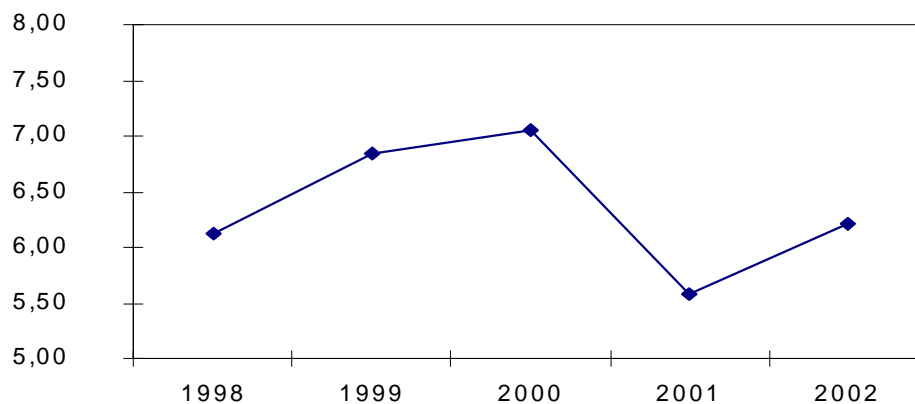
Le motif d'absence P1 correspond, généralement, aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en demi-journées ou en journées complètes. Toute absence de plus de trois jours doit être motivée par un billet médical, sur demande de la ou du sous-ministre.

Dans le cas d'une absence de moyenne ou de longue durée, la réserve doit d'abord être utilisée, avant que l'employé ne soit assujéti à l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser le délai de carence de cinq (5) jours. Les cadres et les conseillers en gestion des ressources humaines, quant à eux, ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie ; les cinq premiers jours d'absence pour motif de maladie sont payés à 100 % par l'employeur et ils couvrent le délai de carence.

Les maladies (P1) représentent 54 % des absences pour motifs de santé. Le tableau 3.2 montre une légère hausse du taux d'absentéisme pour motif P1 en 2002 par rapport à 2001. Ainsi, chaque travailleur s'est absenté, en moyenne, 6,21 jours pour maladie en 2002 en comparaison de 5,58 jours perdus dans l'année précédente.

Le tableau 3.2-A montre le taux d'absentéisme et le nombre de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

<b>TABLEAU 3.2 ABSENTÉISME-MALADIE (P1)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme-maladie (%)</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
1998	2,47 %	6,12
1999	2,76 %	6,83
2000	2,84 %	7,05
2001	2,25 %	5,58
2002	2,50%	6,21

**GRAPHIQUE 3.2 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P1)****GRAPHIQUE 3.2-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P1)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 2,50 % x 248)

**TABLEAU 3.2-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P1)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
292 Conseil des services essentiels	0,77%	1,91	0,93%	2,31
411 Commissaire de l'industrie de la construction	1,55%	3,84	1,58%	3,92
085 Recherche, Science et Technologie	1,93%	4,79	1,63%	4,04
070 Régions	1,69%	4,20	1,65%	4,10
520 Financière agricole	0,75%	1,85	1,68%	4,17
278 Commission de l'équité salariale	1,18%	2,92	1,69%	4,20
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,19%	5,43	1,71%	4,24
280 Industrie, Commerce	1,65%	4,10	1,84%	4,57
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	1,70%	4,22	1,85%	4,58
328 Commission de protection du territoire agricole	1,77%	4,38	1,87%	4,64
010 Culture et Communications	1,90%	4,71	1,88%	4,67
095 Sécurité publique	1,72%	4,27	2,00%	4,97
374 Vérificateur général	1,41%	3,50	2,02%	5,02
380 Environnement	1,82%	4,51	2,03%	5,05
030 Relations internationales	1,57%	3,89	2,04%	5,05
660 Conseil du statut de la femme	2,26%	5,60	2,05%	5,09
210 Finances	1,79%	4,44	2,09%	5,18
600 Ressources naturelles	1,85%	4,58	2,10%	5,20
344 Office de la protection du consommateur	2,23%	5,53	2,13%	5,28
370 Assemblée nationale	1,89%	4,68	2,14%	5,32
560 Curateur public	2,05%	5,07	2,15%	5,33
160 Secrétariat du Conseil du trésor	1,80%	4,47	2,15%	5,33
852 Faune et Parcs	2,03%	5,05	2,19%	5,43
323 Institut de la statistique	1,88%	4,67	2,22%	5,51
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2,09%	5,17	2,22%	5,52
887 Tourisme, Loisir et Sport	1,90%	4,72	2,26%	5,60
060 Santé et Services sociaux	1,81%	4,48	2,26%	5,61
630 Directeur général des élections	1,55%	3,84	2,26%	5,62
690 Conseil supérieur de la langue française	1,07%	2,65	2,33%	5,77
414 Commission des lésions professionnelles	2,00%	4,97	2,33%	5,78
140 Conseil exécutif	1,86%	4,62	2,36%	5,85
360 Office des professions	1,59%	3,93	2,36%	5,85
850 Transports	2,27%	5,63	2,38%	5,91
400 Justice et Condition féminine	1,99%	4,93	2,39%	5,93
075 Travail	1,94%	4,81	2,42%	6,01
830 Commission des transports	1,89%	4,68	2,43%	6,03
050 Affaires municipales et de la Métropole	2,06%	5,11	2,45%	6,07
350 Éducation	2,00%	4,95	2,46%	6,11
538 Office des personnes handicapées	2,47%	6,13	2,51%	6,22
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>2,25%</b>	<b>5,58</b>	<b>2,50%</b>	<b>6,21</b>

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 2,50 % x 248)

**TABLEAU 3.2-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P1) (suite)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>2,25%</b>	<b>5,58</b>	<b>2,50%</b>	<b>6,21</b>
710 Office québécois de la langue française	1,94%	4,82	2,53%	6,28
510 Régie du logement	3,24%	8,02	2,55%	6,33
055 Relations avec les citoyens et de l'immigration	2,17%	5,37	2,57%	6,37
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	2,48%	6,15	2,58%	6,41
063 Régie des rentes du Québec	2,24%	5,55	2,59%	6,43
450 Tribunal administratif	2,25%	5,59	2,61%	6,48
700 Emploi et Solidarité sociale	2,33%	5,77	2,66%	6,61
065 Famille et Enfance	2,12%	5,26	2,67%	6,62
408 Commission d'accès à l'information	1,87%	4,65	2,67%	6,63
430 Commission de la fonction publique	2,28%	5,65	2,79%	6,91
440 Revenu	2,55%	6,33	2,80%	6,95
702 Commission des normes du travail	2,19%	5,42	2,82%	6,99
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	2,17%	5,37	2,82%	7,00
366 Régie du bâtiment	2,29%	5,68	2,89%	7,17
352 Régie du cinéma	3,88%	9,61	2,92%	7,25
320 Société de l'assurance automobile du Québec	3,19%	7,92	2,36%	5,86
240 Commission administrative des régimes de retraite	2,66%	6,59	2,94%	7,30
369 Inspecteur général des institutions financières	2,63%	6,53	2,97%	7,36
730 Société d'habitation du Québec	2,36%	5,86	2,98%	7,40
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,82%	7,00	3,05%	7,56
295 Protecteur du citoyen	2,81%	6,97	3,12%	7,74
390 Sûreté du Québec	2,70%	6,69	3,15%	7,80

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 2,50 % x 248)

## **MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

Le motif d'absence P2 correspond aux absences de moyenne durée. L'employé qui a épuisé sa réserve de congés de maladie recourt alors à l'assurance traitement. Il bénéficie de cette assurance pour une durée maximale d'une année. Cette durée est de 25 semaines pour les cadres<sup>6</sup> et les conseillers en gestion des ressources humaines. Toute absence doit être motivée par un billet médical.

L'assurance traitement (P2) représente près de 38 % des absences pour motifs de santé.

Les graphiques 3.3 montrent que l'assurance traitement (P2) est en constante progression depuis 1998. En 2002, le nombre moyen de jours perdus par travailleur, uniquement pour ce type de motif d'absence, est de 4,38 jours. Ce nombre ne comprend pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, le délai de carence.

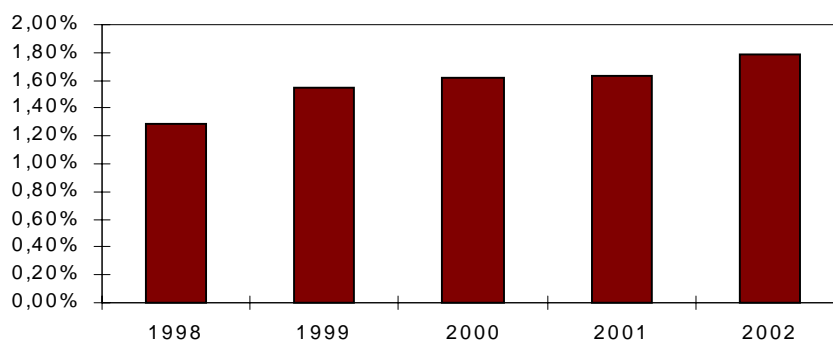
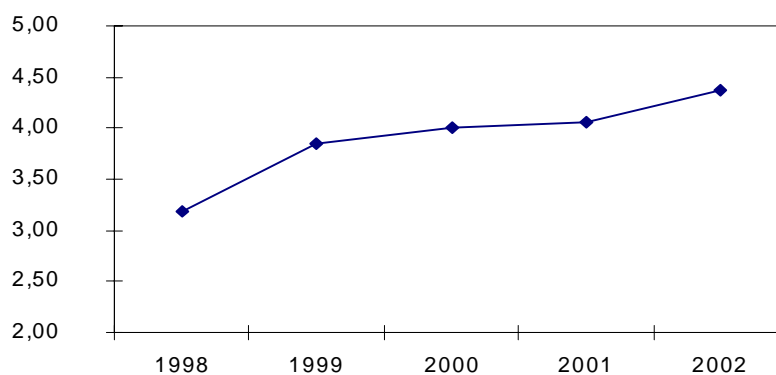
Le tableau 3.3-A présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

---

<sup>6</sup> Les cadres et les conseillers en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie et seul le délai de carence de cinq jours est payé par l'employeur à 100 %.



<b>TABLEAU 3.3 ABSENTÉISME-MALADIE (P2)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme-maladie (%)</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
1998	1,29 %	3,19
1999	1,55 %	3,85
2000	1,62 %	4,01
2001	1,64 %	4,06
2002	1,77 %	4,38

**GRAPHIQUE 3.3 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P2)****GRAPHIQUE 3.3-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P2)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 1,77 % x 248)

**TABLEAU 3.3-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P2)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
411 Commissaire de l'industrie de la construction	0,00%	-	0,10%	0,25
360 Office des professions	1,41%	3,49	0,26%	0,65
390 Sûreté du Québec	0,52%	1,29	0,55%	1,36
278 Commission de l'équité salariale	0,01%	0,03	0,56%	1,39
520 Financière agricole	0,79%	1,96	0,68%	1,69
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	0,37%	0,91	0,72%	1,80
050 Affaires municipales et de la Métropole	1,00%	2,49	0,82%	2,03
450 Tribunal administratif	1,44%	3,58	0,83%	2,05
085 Recherche, Science et Technologie	2,16%	5,36	0,85%	2,10
140 Conseil exécutif	2,11%	5,23	0,91%	2,27
730 Société d'habitation du Québec	0,87%	2,15	0,94%	2,34
690 Conseil supérieur de la langue française	0,00%	-	1,01%	2,49
370 Assemblée nationale	0,92%	2,29	1,08%	2,67
600 Ressources naturelles	0,85%	2,11	1,09%	2,69
408 Commission d'accès à l'information	0,22%	0,54	1,09%	2,71
280 Industrie, Commerce	0,71%	1,77	1,09%	2,71
323 Institut de la statistique	1,98%	4,90	1,22%	3,03
070 Régions	1,44%	3,57	1,29%	3,21
030 Relations internationales	0,83%	2,06	1,30%	3,21
852 Faune et Parcs	1,18%	2,93	1,34%	3,33
350 Éducation	1,46%	3,62	1,35%	3,34
010 Culture et Communications	1,48%	3,67	1,37%	3,40
210 Finances	0,91%	2,25	1,37%	3,41
160 Secrétariat du Conseil du trésor	1,35%	3,34	1,49%	3,69
366 Régie du bâtiment	1,58%	3,92	1,49%	3,70
630 Directeur général des élections	1,30%	3,23	1,51%	3,74
850 Transports	1,20%	2,98	1,53%	3,78
075 Travail	1,61%	3,98	1,58%	3,91
380 Environnement	1,54%	3,82	1,59%	3,95
702 Commission des normes du travail	1,76%	4,35	1,60%	3,97
660 Conseil du statut de la femme	4,93%	12,23	1,61%	3,99
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,42%	3,51	1,66%	4,11
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>1,64%</b>	<b>4,06</b>	<b>1,77%</b>	<b>4,38</b>

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 1,77 % x 248)

**TABLEAU 3.3-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P2) (suite)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>1,64%</b>	<b>4,06</b>	<b>1,77%</b>	<b>4,38</b>
560 Curateur public	1,71%	4,25	1,82%	4,50
328 Commission de protection du territoire agricole	1,35%	3,36	1,83%	4,53
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	1,57%	3,89	1,84%	4,57
374 Vérificateur général	1,87%	4,64	1,90%	4,70
887 Tourisme, Loisir et Sport	1,46%	3,63	2,00%	4,96
065 Famille et Enfance	2,34%	5,80	2,01%	4,98
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,59%	3,94	2,06%	5,11
060 Santé et Services sociaux	1,41%	3,50	2,09%	5,17
400 Justice et Condition féminine	1,71%	4,25	2,12%	5,25
063 Régie des rentes du Québec	1,29%	3,21	2,14%	5,32
440 Revenu	2,05%	5,09	2,18%	5,40
320 Société de l'assurance automobile du Québec	2,37%	5,87	1,78%	4,42
414 Commission des lésions professionnelles	2,08%	5,15	2,22%	5,50
710 Office québécois de la langue française	1,82%	4,52	2,29%	5,67
055 Relations avec les citoyens et de l'Immigration	2,07%	5,13	2,29%	5,68
095 Sécurité publique	2,45%	6,08	2,34%	5,79
344 Office de la protection du consommateur	2,05%	5,08	2,45%	6,07
240 Commission administrative des régimes de retraite	1,72%	4,26	2,64%	6,55
369 Inspecteur général des institutions financières	1,49%	3,70	2,66%	6,61
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4,55%	11,30	2,75%	6,81
830 Commission des transports	2,34%	5,79	2,75%	6,81
700 Emploi et Solidarité sociale	2,73%	6,76	2,83%	7,03
538 Office des personnes handicapées	2,41%	5,99	3,24%	8,04
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	4,20%	10,42	3,33%	8,26
292 Conseil des services essentiels	0,79%	1,96	3,44%	8,53
510 Régie du logement	3,49%	8,65	3,55%	8,81
295 Protecteur du citoyen	1,73%	4,28	3,57%	8,86
352 Régie du cinéma	4,15%	10,30	6,13%	15,21
430 Commission de la fonction publique	5,39%	13,36	6,71%	16,65

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 1,77 % x 248)

**MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

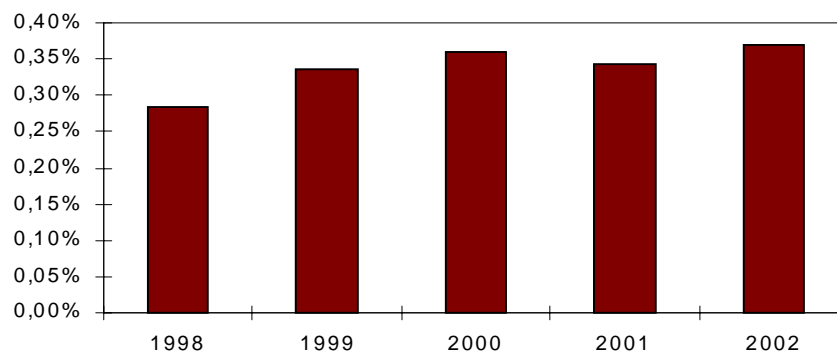
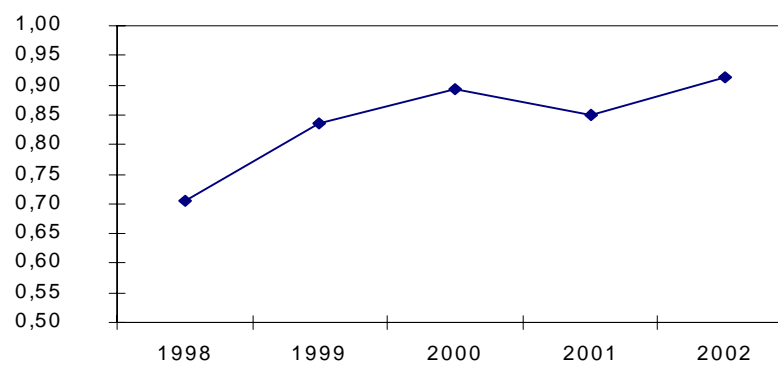
Le motif d'absence P3 correspond aux absences de longue durée. La période pour motif d'absence P3 constitue le prolongement de la période d'invalidité de moyenne durée (P2). Au préalable, l'employé a bénéficié d'une année en assurance traitement de moyenne durée ou de 25 semaines s'il est cadre ou conseiller en gestion des ressources humaines. Le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui de la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année ou pour un an et demi s'il est cadre<sup>6</sup> ou conseiller en gestion des ressources humaines. Toute absence doit être motivée par un billet médical.

L'assurance traitement (P3) représente près de 8 % des absences pour motifs de santé. Rappelons que l'employé en assurance traitement P3 a d'abord utilisé toute sa réserve de congés de maladie et a, par la suite, bénéficié d'une année complète de versements en assurance traitement P2 ou de 25 semaines s'il est cadre ou conseiller en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement P3 est d'une durée de 52 semaines ou de 78 semaines pour les cadres et les conseillers en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède pas 104 semaines d'absence.

Les absences pour maladie P3 se traduisent en moyenne par 0,91 jour perdu par travailleur. Soulignons que, malgré ce faible taux, l'employeur, au cours de la période précédente P2, est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année ou pendant 25 semaines s'il s'agit d'un cadre ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines.

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le profil de ce type d'absentéisme-maladie de longue durée.

<b>TABLEAU 3.4 ABSENTÉISME-MALADIE (P3)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme maladie (%)</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
1998	0,28 %	0,70
1999	0,34 %	0,83
2000	0,36 %	0,89
2001	0,34 %	0,85
2002	0,37 %	0,91

**GRAPHIQUE 3.4 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P3)****GRAPHIQUES 3.4-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P3)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 0,37 % x 248)

**TABLEAU 3.4-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P3)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
278 Commission de l'équité salariale	0,00%	-	0,00%	-
292 Conseil des services essentiels	0,00%	-	0,00%	-
328 Commission de protection du territoire agricole	0,00%	-	0,00%	-
360 Office des professions	0,00%	-	0,00%	-
408 Commission d'accès à l'information	0,00%	-	0,00%	-
411 Commissaire de l'industrie de la construction	0,00%	-	0,00%	-
450 Tribunal administratif	0,38%	0,94	0,00%	-
520 Financière agricole	0,22%	0,54	0,00%	-
690 Conseil supérieur de la langue française	0,00%	-	0,00%	-
730 Société d'habitation du Québec	0,12%	0,29	0,00%	-
370 Assemblée nationale	0,39%	0,96	0,02%	0,06
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	0,30%	0,75	0,04%	0,10
280 Industrie, Commerce	0,17%	0,43	0,06%	0,15
390 Sûreté du Québec	0,09%	0,21	0,09%	0,22
030 Relations internationales	0,19%	0,47	0,10%	0,26
560 Curateur public	0,12%	0,29	0,15%	0,37
600 Ressources naturelles	0,18%	0,45	0,16%	0,39
350 Éducation	0,24%	0,61	0,17%	0,43
630 Directeur général des élections	0,16%	0,39	0,18%	0,45
210 Finances	0,23%	0,57	0,20%	0,49
010 Culture et Communications	0,46%	1,14	0,23%	0,58
414 Commission des lésions professionnelles	0,25%	0,63	0,25%	0,62
702 Commission des normes du travail	0,52%	1,29	0,26%	0,65
887 Tourisme, Loisir et Sport	0,07%	0,18	0,26%	0,66
065 Famille et Enfance	0,42%	1,04	0,27%	0,67
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	0,25%	0,62	0,27%	0,68
710 Office québécois de la langue française	1,72%	4,25	0,30%	0,75
063 Régie des rentes du Québec	0,34%	0,84	0,32%	0,80
323 Institut de la statistique	0,16%	0,40	0,34%	0,85
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,32%	0,79	0,36%	0,90
440 Revenu	0,37%	0,91	0,36%	0,90
240 Commission administrative des régimes de retraite	1,07%	2,66	0,36%	0,90
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,85</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,91</b>

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 0,37 % x 248)

**TABLEAU 3.4-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
(P3) (suite)**

Ministère / organisme	2001		2002	
	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme – maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
<b>Moyenne Fonction publique</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,85</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,91</b>
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	0,52%	1,28	0,39%	0,97
400 Justice et Condition féminine	0,36%	0,89	0,40%	0,99
850 Transports	0,43%	1,07	0,42%	1,04
075 Travail	0,11%	0,27	0,42%	1,05
055 Relations avec les citoyens et de l'Immigration	0,30%	0,75	0,44%	1,08
852 Faune et Parcs	0,30%	0,73	0,44%	1,09
700 Emploi et Solidarité sociale	0,40%	1,00	0,45%	1,13
050 Affaires municipales et de la Métropole	0,30%	0,74	0,50%	1,24
085 Recherche, Science et Technologie	0,00%	-	0,54%	1,33
060 Santé et Services sociaux	0,26%	0,64	0,56%	1,38
374 Vérificateur général	0,10%	0,24	0,57%	1,40
320 Société de l'assurance automobile du Québec	0,43%	1,07	0,46%	1,15
095 Sécurité publique	0,61%	1,51	0,60%	1,50
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	1,40%	3,46	0,60%	1,50
160 Secrétariat du Conseil du trésor	0,35%	0,86	0,61%	1,51
510 Régie du logement	0,09%	0,23	0,62%	1,53
295 Protecteur du citoyen	0,08%	0,19	0,66%	1,62
366 Régie du bâtiment	0,16%	0,40	0,68%	1,70
140 Conseil exécutif	0,22%	0,53	0,69%	1,72
380 Environnement	0,45%	1,11	0,71%	1,76
830 Commission des transports	0,00%	-	0,76%	1,87
070 Régions	0,53%	1,31	0,77%	1,91
369 Inspecteur général des institutions financières	0,53%	1,31	0,77%	1,92
344 Office de la protection du consommateur	0,43%	1,07	0,84%	2,09
430 Commission de la fonction publique	1,46%	3,63	1,11%	2,76
538 Office des personnes handicapées	1,10%	2,72	1,49%	3,70
660 Conseil du statut de la femme	1,48%	3,67	1,69%	4,18
352 Régie du cinéma	0,00%	-	2,13%	5,29
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,56%	3,86	2,99%	7,41

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2002: 0,37 % x 248)

#### **4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

---

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de santé et de sécurité du travail dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des deux dernières années, soit 2001 et 2002.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, vous pouvez vous référer au Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise – avril 2002. Pour les résultats des années antérieures vous pouvez vous référer au Suivi de gestion de l'année 2001.

La variable « nombre d'heures travaillées » a été utilisée ainsi qu'une constante d'une valeur d'un million afin de permettre de comparer objectivement les résultats des ministères et organismes.



On trouve dans le tableau 4.1 le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et organismes.

<b>Tableau 4.1 Sommaire des données en santé et sécurité du travail</b>		
	2001	2002
Nouveaux faits accidentels	1 401	1 379
Maladies professionnelles avec absence	33	27
Maladies professionnelles sans absence	34	38
Rechutes, récidives, aggravations	111	79
<b>Total des lésions (NA)</b>	<b>1 579</b>	<b>1 523</b>
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170
* Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207
Heures en assignation temporaire	96 814	78 099
Dossiers en assignation temporaire	302	234
Décès		
Nombre de décès	0	3

(\*) Absences observées au cours de l'année civile même si la lésion a eu lieu au cours d'une année antérieure.

En 2002 (tableau 4.2), les nouveaux faits accidentels comptent pour 90,54 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récurrences et les aggravations comptent pour 5,19 % de ce nombre. Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent respectivement 1,77 % et 2,50 % de la totalité des lésions (NA).

<b>TABLEAU 4.2 RÉPARTITION DES LÉSIONS (NA)</b>			
<b>Motifs</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 379	90,54 %
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	27	1,77 %
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	38	2,50 %
Rechutes, récurrences, aggravations	NRRA	79	5,19 %
Total des lésions (NA)	NA	1 523	100,00 %

Le tableau 4.3 présente la distribution des ministères et organismes par nombre de lésions. Il est à noter que 12 ministères et organismes ont maintenu ou atteint l'objectif du « zéro lésion ». De plus, 43 ministères et organismes sur 61 ont signalé 10 lésions et moins, c'est à dire dans une proportion de 7 sur 10. Dans l'ensemble, 4 ministères et organismes ont noté 906 lésions sur un total de 1 523 pour l'année 2002. Cette donnée n'est pas un signe de contre-performance. En effet, le nombre de travailleurs et le niveau de risque de l'organisme influent sur le nombre de lésions.

<b>Tableau 4.3 Distribution des ministères et organismes par nombre de lésions</b>	
<b>Lésions</b>	<b>Nombre</b>
Aucun	12
De 1 à 5	22
De 6 à 10	9
De 11 à 20	4
De 21 à 50	7
De 51 à 100	3
De 101 à 200	1
De 201 à 300	2
De 301 et plus	1
ENSEMBLE	61

Par comparaison aux résultats de 2001, on constate une augmentation de 5,08 % des heures travaillées en 2002 (tableau 4.4). On note également une diminution du nombre d'heures perdues de l'ordre de 12,83 %. En revanche, le nombre global d'heures perdues a augmenté de 6,31 % en 2002

<b>Tableau 4.4 Heures travaillées et heures perdues</b>		
	2001	2002
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170
Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207

Le rapport du nombre d'heures perdues sur le nombre d'heures travaillées est de 0,16 % en 2002. Ce ratio était de 0,20 % pour l'année 2001. Le ratio du nombre global d'heures perdues est de 0,28 % pour les deux années. Il est à noter que les heures perdues des lésions survenues dans les années antérieures influent sur ce ratio.

## ASSIGNATION TEMPORAIRE

L'assignation temporaire est régie par la loi. Les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) prévoient que l'assignation temporaire est initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Pour encadrer la démarche de contestation, on se réfère aux articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et, pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse de se présenter à une assignation temporaire, à l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignation temporaire sont présentées au tableau 4.5.

<b>Tableau 4.5 Assignation temporaire</b>		
	2001	2002
Nombre de dossiers	302	234
Nombre d'heures	96 814	78 099

Par rapport au nombre total de lésions (NA), la proportion des dossiers qui font état d'une période d'assignation temporaire était de 19,1 % en 2001 et est de 15,4 % pour l'année 2002.

Les heures en assignation temporaire sont considérées, dans le présent chapitre comme des heures perdues parce que la personne qui est en assignation temporaire n'effectue pas ses tâches habituelles en entier. Il n'en reste pas moins que les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

L'assignation temporaire présente de nombreux avantages. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur en lui permettant de soutenir

son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité de travail, de conserver des liens dans son milieu de travail. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité.

L'assignation temporaire est également un excellent outil de gestion de la santé et de la sécurité dans les ministères et organismes. Elle permet à l'employeur :

- de diminuer les coûts d'une lésion en utilisant l'expertise et le savoir-faire du travailleur,
- d'éviter la chronicité chez le travailleur accidenté qui est en arrêt de travail,
- de diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme.

## **DÉCÈS**

Trois décès sont survenus sur des chantiers routiers en 2002, aucun n'étant survenu en 2001.

**INDICATEURS DE GESTION**

Le tableau 4.6 présente les indicateurs de gestion qui sont utilisés en matière de santé et de sécurité du travail.

En 2002 la fréquence relative est de 12,85, ce qui représente une diminution de 8,15 % par rapport à 2001. Deux facteurs sont la cause de la diminution soit : une augmentation de 5 727 249 heures travaillées et une diminution de 56 lésions du nombre total (1 523 NA).

<b>Tableau 4.6 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail</b>		
	2001	2002
Fréquence relative (FR)	13,99	12,85
Indice de gravité (IG)	202,38	178,77
Taux de gravité (TG)	2 832,25	2 296,56
Taux global de gravité (TGG)	3 660,91	3 494,64

Les trois indicateurs de gravité montrent également une diminution. C'est ainsi que l'indice de gravité se situe à 178,77 (202,38 pour 2001) pour une diminution de 11,67 %, que le taux de gravité est à 2 296,56 (2 832,25 pour 2001) pour une baisse de 18,91 %. et que le taux global de gravité est de 3 494,64 (3 660,91 pour 2001) pour une diminution de 4,54 %.

Les explications ainsi que les résultats détaillés de chacun des indicateurs se trouvent dans les pages suivantes.

**INDICATEURS DE FRÉQUENCE****FRÉQUENCE RELATIVE (FR)**

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative. Cet indicateur se calcule comme suit :

<b>CALCUL DE LA FRÉQUENCE RELATIVE (FR)</b>	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

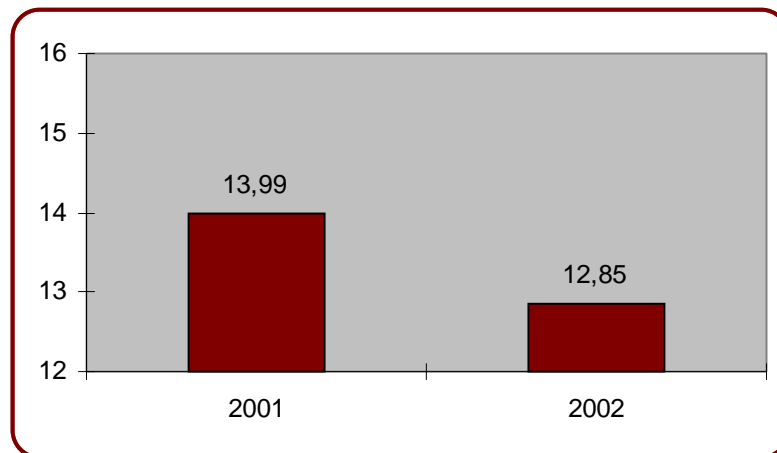
Le tableau suivant (4.7) présente la fréquence relative par ministère et organisme et la fréquence relative moyenne de la fonction publique.



<b>Tableau 4.7 Fréquence relative par ministère et organisme</b>			
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	4,27	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-
292	Conseil des services essentiels	-	-
295	Protecteur du citoyen	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-
360	Office des professions	-	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-
660	Conseil du statut de la femme	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-
369	Inspecteur général des institutions financières	2,16	2,08
560	Curateur public	3,79	2,46
702	Commission des normes du travail	6,40	2,48
063	Régie des rentes du Québec	4,22	2,51
630	Directeur général des élections	18,07	2,97
085	Recherche, Science et Technologie	16,79	2,99
730	Société d'habitation du Québec	3,63	3,54
050	Affaires municipales et de la Métropole	1,22	3,56
064	Régie de l'assurance-maladie du Québec	2,46	3,92
830	Commission des transports	-	4,31
030	Relations internationales	-	4,51
323	Institut de la statistique	-	4,57
210	Finances	3,70	4,59
280	Industrie, Commerce	5,28	4,67
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	6,87	4,81
700	Emploi, Solidarité sociale	2,94	4,85
350	Éducation	4,80	4,96
440	Revenu	4,33	5,38
065	Famille et Enfance	2,90	5,40
400	Justice et Condition féminine	6,39	5,75
075	Travail	10,12	5,81
344	Office de la protection du consommateur	-	5,85
070	Régions	14,30	6,56
374	Vérificateur général	6,57	7,05
510	Régie du logement	11,10	7,15
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	8,32	7,21
<b>Fonction publique</b>		<b>13,99</b>	<b>12,85</b>

<b>Tableau 4.7 Fréquence relative par ministère et organisme</b>		
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
520 Financière agricole	4,00	7,32
450 Tribunal administratif	7,63	7,73
010 Culture et Communications	10,25	7,84
380 Environnement	8,23	8,44
710 Office québécois de la langue française	-	8,76
060 Santé et Services sociaux	4,14	8,77
887 Tourisme, Loisir et Sport	24,64	8,80
140 Conseil exécutif	6,80	9,07
538 Office des personnes handicapées	-	9,40
414 Commission des lésions professionnelles	3,65	10,25
366 Régie du bâtiment	18,17	11,54
<b>Fonction publique</b>	<b>13,99</b>	<b>12,85</b>
240 Commission administrative des régimes de retraite	1,38	13,27
320 Société de l'assurance automobile du Québec	10,88	13,82
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	13,58	14,29
160 Secrétariat du Conseil du trésor	9,99	15,16
600 Ressources naturelles	20,34	17,15
390 Sûreté du Québec	21,68	19,04
370 Assemblée nationale	32,35	22,34
852 Faune et Parcs	36,33	22,85
352 Régie du cinéma	13,55	25,64
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	21,92	27,69
850 Transports	37,05	29,21
095 Sécurité publique	39,23	33,10

La fréquence relative (FR) exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées. En 2002, la fréquence relative dans la fonction publique est de 12,85 lésions par million d'heures travaillées (graphique 4.7). Aucune lésion n'est survenue, au cours de la dernière année, dans douze ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans douze ministères et organismes.

**GRAPHIQUE 4.7 FRÉQUENCE RELATIVE**

## INDICATEURS DE GRAVITÉ

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récurrences, des aggravations, des maladies professionnelles avec ou sans absence, et de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs que sont : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP) et est pris en compte dans le calcul.

### INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il se calcule comme suit :

<b>CALCUL DE L'INDICE DE GRAVITÉ (IG)</b>	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

L'indice de gravité (IG) indique le nombre moyen d'heures perdues attribuables à chaque lésion. Les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

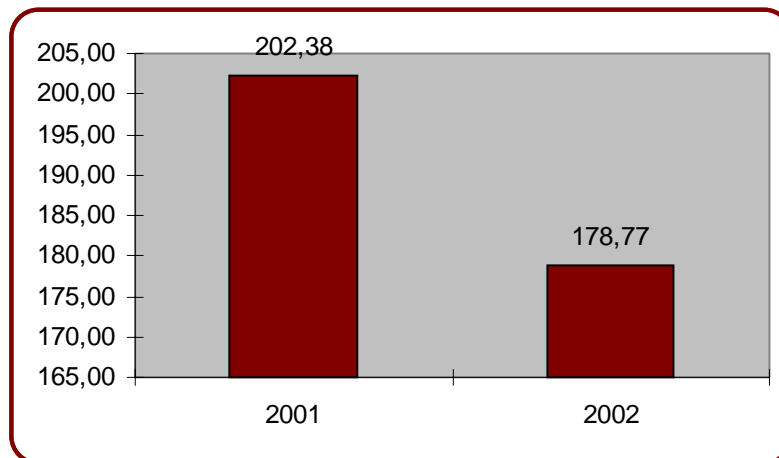
Le tableau suivant (4.8) présente l'indice de gravité par ministère et organisme et l'indice de gravité pour l'ensemble de la fonction publique.

<b>Tableau 4.8 Indice de gravité par ministère et organisme</b>		
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
210	Finances	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	1 393,00
278	Commission de l'équité salariale	-
292	Conseil des services essentiels	-
295	Protecteur du citoyen	-
323	Institut de la statistique du Québec	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-
360	Office des professions	-
408	Commission d'accès à l'information	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-
430	Commission de la fonction publique	-
660	Conseil du statut de la femme	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-
887	Tourisme, Loisir et Sport	21,24
240	Commission administrative des régimes de retraite	185,50
085	Recherche, Science et Technologie	280,90
440	Revenu	46,05
140	Conseil exécutif	335,13
560	Curateur public	8,67
710	Office québécois de la langue française	-
344	Office de la protection du consommateur	-
450	Tribunal administratif	910,00
075	Travail	133,20
730	Société d'habitation du Québec	108,50
369	Inspecteur général des institutions financières	40,25
352	Régie du cinéma	-
370	Assemblée nationale	142,30
050	Affaires municipales et de la Métropole	364,00
070	Régions	131,25
010	Culture et Communications	44,53
064	Régie de l'assurance-maladie	68,60
630	Directeur général des élections	10,33
080	Agriculture, Pêcheries & Alimentation	99,79
520	Financière agricole	151,50
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	456,81
<b>Fonction publique</b>		<b>202,38</b>
		<b>178,77</b>

<b>Tableau 4.8 Indice de gravité par ministère et organisme</b>			
<b>Ministère ou organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
702	Commission des normes du travail	364,80	117,00
065	Famille et Enfance	334,25	124,25
366	Régie du bâtiment	114,15	125,13
060	Santé et Services sociaux	180,60	127,55
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	21,41	134,88
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	180,63	138,72
160	Secrétariat du Conseil du trésor	271,21	145,38
852	Faune et Parcs	115,68	147,00
400	Justice et Condition féminine	123,41	155,13
350	Éducation	105,20	162,17
700	Emploi, Solidarité sociale	261,06	173,44
<b>Fonction publique</b>		<b>202,38</b>	<b>178,77</b>
414	Commission des lésions professionnelles	24,50	179,83
320	Société de l'assurance automobile du Québec	400,64	181,05
600	Ressources naturelles	223,87	185,17
850	Transports	153,91	190,25
390	Sûreté du Québec	292,21	195,29
380	Environnement	113,18	204,33
830	Commission des transports	-	206,30
510	Régie du logement	24,82	234,50
374	Vérificateur général	22,75	250,25
095	Sécurité publique	270,60	274,03
063	Régie des rentes du Québec	108,11	317,50
280	Industrie, Commerce	89,00	343,58
538	Office des personnes handicapées	-	357,00
030	Relations internationales	-	1 075,53

En 2002, l'indice de gravité dans la fonction publique est de 178,77 heures perdues par lésion professionnelle comparativement à 202,38 en 2001, ce qui représente une diminution de 11,67 % (graphique 4.8). Aucune lésion professionnelle entraînant une perte de temps n'est survenue dans quatorze ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans quatorze ministères et organismes. Il est important de noter que pour un ministère ou un organisme de petite taille un seul événement grave peut avoir une influence très marquée sur cet indice.

**GRAPHIQUE 4.8 INDICE DE GRAVITÉ**



**TAUX DE GRAVITÉ (TG)**

Le deuxième indicateur le taux de gravité (TG) exprime le nombre d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

CALCUL DU TAUX DE GRAVITÉ (TG)	
$TG = \frac{(NHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TG	= Taux de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

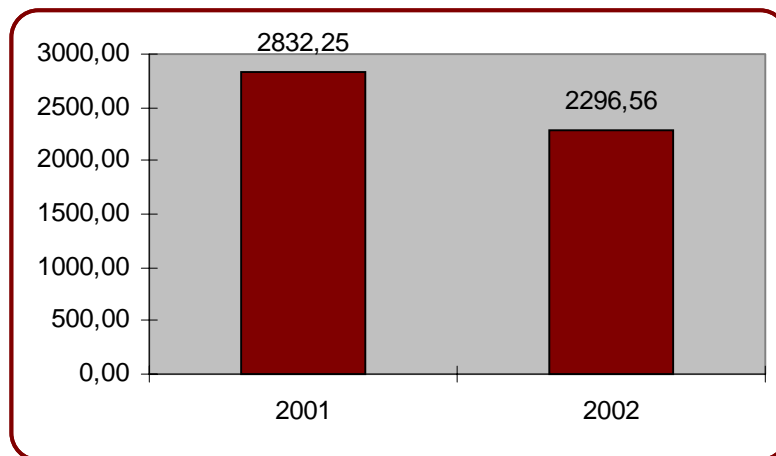
Le tableau suivant (4.9) présente le taux de gravité par ministère et organisme ainsi que le taux de gravité moyen de la fonction publique.



<b>Tableau 4.9 Taux de gravité par ministère et organisme</b>		
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
210	Finances	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	5 947,40
278	Commission de l'équité salariale	-
292	Conseil des services essentiels	134,52
295	Protecteur du citoyen	-
323	Institut de la statistique du Québec	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-
360	Office des professions	-
408	Commission d'accès à l'information	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-
430	Commission de la fonction publique	-
660	Conseil du statut de la femme	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-
085	Recherche, Science et Technologie	4 715,78
887	Touriste, Loisir et Sport	523,28
560	Curateur public	32,89
369	Inspecteur général des institutions financières	86,84
440	Revenu	199,53
730	Société d'habitation du Québec	393,94
240	Commission administrative des régimes de retraite	256,02
344	Office de la protection du consommateur	-
710	Office québécois de la langue française	-
140	Conseil exécutif	2 279,71
450	Tribunal administratif	6 941,66
075	Travail	1 347,73
050	Affaires municipales et de la Métropole	443,43
630	Directeur général des élections	186,72
702	Commission des normes du travail	2 333,08
064	Régie de l'assurance-maladie	169,08
070	Régions	1 877,45
010	Culture et Communications	456,31
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	147,02
065	Famille et Enfance	970,48
520	Financière agricole	605,76
063	Régie des rentes du Québec	456,43
<b>Fonction publique</b>	<b>2 832,25</b>	<b>2 296,56</b>

<b>Tableau 4.9 Taux de gravité par ministère et organisme</b>			
<b>Ministère ou organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
350	Éducation	504,91	804,73
700	Emploi, Solidarité sociale	768,54	841,33
830	Commission des transports	-	888,67
400	Justice et Condition féminine	788,72	891,66
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 502,30	1 000,29
060	Santé et Services sociaux	748,34	1 118,35
370	Assemblée nationale	4 603,91	1 248,25
352	Régie du cinéma	-	1 256,54
080	Agriculture, Pêcheries & Alimentation	1 355,57	1 302,83
366	Régie du bâtiment	2 073,86	1 444,19
280	Industrie, Commerce	469,74	1 603,23
510	Régie du logement	275,47	1 676,40
380	Environnement	931,44	1 723,62
374	Vérificateur général	149,48	1 764,67
414	Commission des lésions professionnelles	89,37	1 842,75
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 708,80	2 203,63
<b>Fonction publique</b>		<b>2 832,25</b>	<b>2 296,56</b>
320	Société de l'assurance automobile du Québec	4 357,91	2 501,56
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	10 012,27	3 130,62
600	Ressources naturelles	4 553,21	3 175,16
538	Office des personnes handicapées	-	3 356,49
852	Faune et Parcs	4 202,23	3 359,36
390	Sûreté du Québec	6 336,30	3 718,83
030	Relations internationales	-	4 851,97
850	Transports	5 702,27	5 557,41
095	Sécurité publique	10 614,31	9 071,67

En 2002, le taux de gravité de la fonction publique est de 2 296,56 heures perdues par lésion professionnelle comparativement à 2 832,25 pour l'année 2001, ce qui représente une diminution de 18,91 % (graphique 4.9). Aucune perte de temps à la suite d'une lésion professionnelle n'est survenue dans quatorze ministères et organismes. Le taux de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans neuf ministères et organismes.

**GRAPHIQUE 4.9 TAUX DE GRAVITÉ**

### TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième et dernier indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux inclut les absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Le taux global de gravité se calcule comme suit :

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)	
$TGG = \frac{(NGHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TGG	= Taux global de gravité
NGHP	= Nombre global d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme pour le taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues pour motif de lésions professionnelles par million d'heures travaillées.

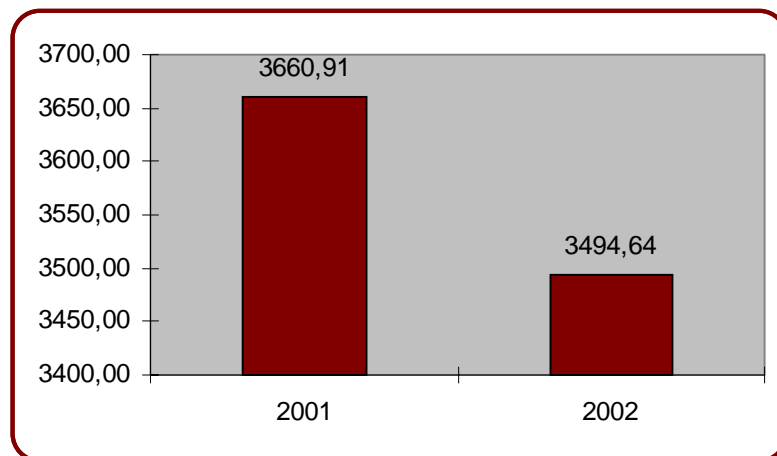
Le tableau suivant (4.10) présente le taux global de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux global de la fonction publique.

<b>Tableau 4.10 Taux global de gravité des ministères et organismes</b>			
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	
210	Finances	-	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-
292	Conseil des services essentiels	134,52	-
295	Protecteur du citoyen	-	-
323	Institut de la statistique du Québec	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-
360	Office des professions	-	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-
660	Conseil du statut de la femme	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-
085	Recherche, Science et Technologie	10 168,55	30,79
887	Tourisme, Loisir et Sport	523,28	30,80
369	Inspecteur général des institutions financières	86,84	87,19
730	Société d'habitation du Québec	393,94	107,83
440	Revenu	222,81	115,00
344	Office de la protection du consommateur	-	122,75
710	Office québécois de la langue française	-	157,71
240	Commission administrative des régimes de retraite	256,02	157,87
140	Conseil exécutif	2 279,71	158,81
450	Tribunal administratif	6 941,66	162,41
050	Affaires municipales et de la Métropole	443,43	199,34
560	Curateur public	638,76	208,17
630	Directeur général des élections	186,72	229,28
064	Régie de l'assurance-maladie	198,41	294,69
070	Régions	1 877,45	367,34
075	Travail	1 477,24	457,17
010	Culture et Communications	470,66	478,89
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	147,02	648,95
065	Famille et Enfance	970,48	670,77
702	Commission des normes travail	2 333,08	672,88
063	Régie des rentes du Québec	457,90	796,28
350	Éducation	504,91	810,52
830	Commission des transports	-	888,67
<b>Fonction publique</b>		<b>3 660,91</b>	<b>3 494,64</b>

<b>Tableau 4.10 Taux global de gravité des ministères et organismes</b>		
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
520 Financière agricole	831,67	1 050,16
700 Emploi, Solidarité sociale	1 086,75	1 366,11
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 592,45	1 273,35
352 Régie du cinéma	-	1 346,29
366 Régie du bâtiment	2 572,76	1 444,19
080 Agriculture, Pêcheries & Alimentation	2 185,69	1 573,18
280 Industrie, Commerce	469,74	1 603,23
060 Santé et Services sociaux	748,34	1 642,85
400 Justice et Condition féminine	1 287,39	1 648,76
510 Régie du logement	275,47	1 676,40
374 Vérificateur général	149,48	1 764,67
380 Environnement	1 109,13	1 926,06
414 Commission des lésions professionnelles	89,37	2 155,29
160 Secrétariat du Conseil du trésor	2 728,86	2 306,63
538 Office des personnes handicapées	-	3 356,49
370 Assemblée nationale	8 068,29	3 418,56
<b>Fonction publique</b>	<b>3 660,91</b>	<b>3 494,64</b>
320 Société d'assurance automobile du Québec	4 825,67	3 676,89
030 Relations internationales	-	4 851,97
852 Faune et Parcs	5 758,32	5 404,98
547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	10 012,27	5 501,58
600 Ressources naturelles	7 633,05	6 041,81
390 Sûreté du Québec	7 290,67	6 405,44
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	6 276,15	6 809,27
850 Transports	7 610,57	7 727,59
095 Sécurité publique	14 078,73	14 107,74

En 2002, le taux global de gravité de la fonction publique est de se 3 494,64 heures perdues par lésion professionnelle comparativement à 3 660,91 pour l'année 2001 (graphique 4.10). En tenant compte des événements survenues au cours d'une année civile antérieure aucune perte de temps à la suite d'une lésion professionnelle n'est survenue dans treize ministères et organismes. Le taux global de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans neuf ministères et organismes.

**GRAPHIQUE 4.10 TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ**



## **5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

---

Pour faire le suivi de gestion des programmes d'aide aux employées et employés (PAE), nous avons comptabilisé les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des années civiles 2001 et 2002. Le suivi de gestion de 2001 fournit les données des années antérieures.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, nous avons ajouté les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées. Pour en savoir davantage, le lecteur peut se référer au Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise – avril 2002.



## TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés dans l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- ❑ Nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle)
- ❑ Nombre de consultations individuelles
- ❑ Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe
- ❑ Nombre d'interventions de groupe
- ❑ Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

<b>TABLEAU 5.1 UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS</b>		
<b>Année de référence Caractéristiques et données</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Personnes différentes	5 216	5 724
Consultations individuelles	15 789	17 178
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	870	974
Nombre d'interventions de groupe	99	111
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	3 197	4091
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101

Le tableau 5.2 présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employées et employés (IAE) et l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats, ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées, ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

<b>TABLEAU 5.2 INDICATEURS DE GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS</b>		
<b>Indices</b>	<b>Année de référence</b>	
		<b>2001</b>
		<b>2002</b>
Indice d'aide aux employées et employés (IAE)		46,23
		48,28
Indice de programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)		3,03
		3,00

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau d'achalandage à l'égard de l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 48,28 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle et que la moyenne est de 3 rencontres par personne.

**Remarque :** Au moment de la rédaction du présent rapport, les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'étaient pas disponibles. Le nombre d'heures travaillées utilisé pour les calculs, tient toutefois compte du nombre d'heures travaillées dans ce ministère. La valeur de chaque indice est, par conséquent, inférieure à celle que nous aurions obtenu si toutes les données avaient été prises en compte.

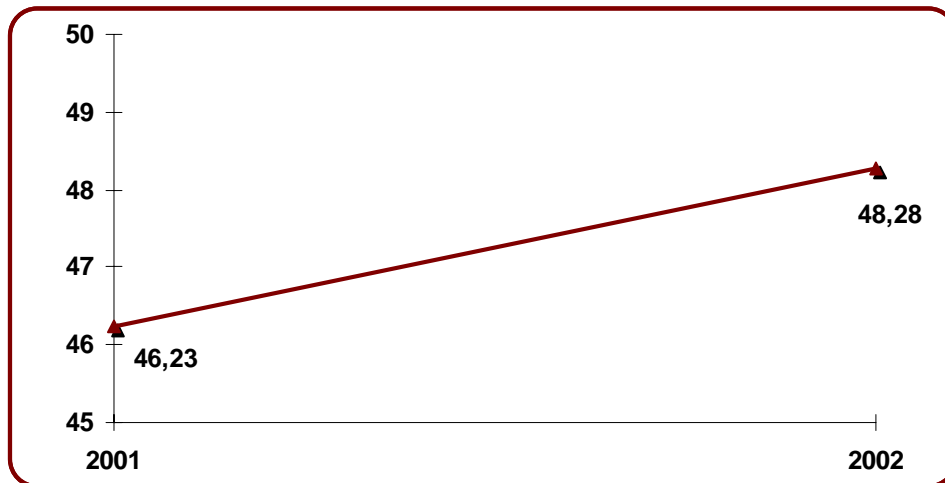
**INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employées et employés (IAE). Il est, en quelque sorte, une mesure du nombre de personnes différentes qui ont recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

<b>CALCUL DE L'INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)</b>	
$\text{IAE} = \frac{\text{NPD}}{\text{NHT}} \times \text{C}$	
où IAE	= Indice d'aide aux employées et employés
NPD	= Nombre de personnes différentes
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 suivant présente l'indice d'aide aux employées et employés pour l'ensemble des ministères et organismes.

**GRAPHIQUE 5.3 INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**



En 2002, on observe que 48,28 personnes différentes, en moyenne, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle soit une augmentation de 2,05 personnes différentes par rapport à 2001. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et organismes.

**Tableau 5.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE)**

<b>Ministère et organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
292	Conseil des services essentiels	Inclus dans (075)	
411	Commissaire de l'industrie de la construction	Inclus dans (075)	
547	Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec	8,22	11,08
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	11,19
408	Commission d'accès à l'information	-	13,75
710	Office québécois de la langue française	12,34	14,60
660	Conseil du statut de la femme	23,25	23,17
278	Commission de l'équité salariale	-	25,36
140	Conseil exécutif	42,52	27,22
064	Régie de l'assurance-maladie	40,42	29,60
850	Transports	26,52	32,43
369	Inspecteur général des institutions financières	38,84	33,22
390	Sûreté du Québec	29,74	33,76
344	Office de la protection du consommateur	42,14	35,07
852	Faune et Parcs	31,56	38,67
690	Conseil supérieur de la langue française	-	38,81
560	Curateur public	32,89	40,53
075	Travail	48,57	42,57
366	Régie du bâtiment	47,51	43,28
440	Revenu	46,50	43,65
085	Recherche, Science et Technologie	57,08	44,84
320	Société d'assurance automobile du Québec	60,91	45,81
030	Relations internationales	52,66	46,62
380	Environnement	42,64	47,45
520	Financière agricole	45,98	47,61
<b>Fonction publique</b>		<b>46,23</b>	<b>48,28</b>
280	Industrie, Commerce	33,93	49,00
080	Agriculture, Pêcheries & Alimentation	40,75	49,57
010	Culture et Communications	43,04	49,88
510	Régie du logement	37,00	50,04
063	Régie des rentes du Québec	41,01	50,16
730	Société d'habitation du Québec	34,49	51,26
370	Assemblée nationale	49,09	53,19
065	Famille et Enfance	56,62	53,99
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	56,14	54,03
414	Commission des lésions professionnelles	67,48	56,36
350	Éducation	70,24	56,65

Légende : - est égal à 0  
N.D. est égal à données non transmises au SCT par le ministère ou l'organisme.

Note : Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées.

<b>Tableau 5.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE) (suite)</b>			
<b>Ministère et organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Fonction publique</b>		<b>46,23</b>	<b>48,28</b>
050	Affaires municipales et de la Métropole	38,98	58,14
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	70,53	59,29
323	Institut de la statistique du Québec	25,20	59,44
360	Office des professions	41,60	60,21
160	Secrétariat du Conseil du trésor	42,36	63,80
328	Commission de protection du territoire agricole	51,58	64,04
352	Régie du cinéma	67,73	64,11
702	Commission des normes du travail	66,51	64,40
070	Régions	50,07	68,88
400	Justice et Condition féminine	79,89	69,20
430	Commission de la fonction publique	-	73,29
210	Finances	83,17	73,40
374	Vérificateur général	68,99	74,04
600	Ressources naturelles	69,12	75,16
630	Directeur général des élections	48,19	77,12
830	Commission des transports	27,36	77,54
240	Commission administrative des régimes de retraite	84,19	86,23
450	Tribunal administratif	64,84	88,94
887	Tourisme, Loisir et Sport	28,99	93,85
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	90,75	94,10
095	Sécurité publique	89,76	101,68
060	Santé et Services sociaux	105,25	107,61
538	Office des personnes handicapées	118,55	117,52
295	Protecteur du citoyen	122,55	134,74
700	Emploi, Solidarité sociale	N.D.	N.D.

Légende : - est égal à 0  
N.D. est égal à données non transmises au SCT par le ministère ou l'organisme.

Note : Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées.

**INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

Le deuxième indice qui permet de suivre ces programmes est l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE). Il indique le nombre moyen de consultations par personne parmi ceux et celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Le calcul est le suivant :

**CALCUL DE L'INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)**

$$\text{IPAE} = \frac{\text{NC}}{\text{NPD}}$$

Où IPAE = Indice de programme d'aide aux employées et employés

NC = Nombre de consultations

NPD = Nombre de personnes différentes

On observe, en 2002, que le nombre moyen de consultations individuelles est demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente (voir graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle, par personne, est de 3 par rapport à 3,03 l'année précédente.

**GRAPHIQUE 5.4 INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**



On trouve à la page suivante les données distribuées par ministères et organismes.



Le tableau 5.4 présente les données distribuées par ministère et organisme.

<b>Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employés et employées (IPAE)</b>			
<b>Ministère et organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
292	Conseil des services essentiels	Inclus dans (075)	
411	Commissaire de l'industrie de la construction	Inclus dans (075)	
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	0,33	-
700	Emploi, Solidarité sociale	N.D.	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	1,00
408	Commission d'accès à l'information	-	1,00
660	Conseil du statut de la femme	12,50	1,00
710	Office québécois de la langue française	2,25	1,00
830	Commission des transports	1,00	1,00
350	Éducation	3,25	1,04
852	Faune et Parcs	1,57	1,27
380	Environnement	1,67	1,33
140	Conseil exécutif	1,32	1,39
887	Tourisme, Loisir et Sport	4,00	1,67
280	Industrie, Commerce	1,67	1,75
055	Relations avec les citoyens et de l'Immigration	-	1,83
295	Protecteur du citoyen	2,12	2,00
690	Conseil supérieur de la langue française	-	2,00
400	Justice et Condition féminine	2,05	2,09
850	Transports	2,86	2,12
600	Ressources naturelles	2,60	2,25
240	Commission administrative des régimes de retraite	2,16	2,28
320	Société d'assurance automobile du Québec	2,61	2,40
702	Commission des normes du travail	1,87	2,48
440	Revenu	2,55	2,56
050	Affaires municipales et de la Métropole	3,44	2,65
510	Régie du logement	2,90	2,71
065	Famille et Enfance	3,03	2,73
278	Commission de l'équité salariale	-	2,75
414	Commission des lésions professionnelles	3,62	2,79
630	Directeur général des élections	3,69	2,81
730	Société d'habitation du Québec	2,16	2,83
374	Vérificateur général	3,05	2,86
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2,39	2,87
<b>Fonction publique</b>		<b>3,03</b>	<b>3,00</b>

Légende : - est égal à 0  
N.D. est égal à données non transmises au SCT par le ministère ou l'organisme.

<b>Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE), (suite)</b>			
<b>Ministère et organisme</b>		<b>2001</b>	<b>2002</b>
560	Curateur public	2,04	2,88
095	Sécurité publique	3,00	3,00
<b>Fonction publique</b>		<b>3,03</b>	<b>3,00</b>
010	Culture et Communications	3,30	3,13
450	Tribunal administratif	2,82	3,13
520	Financière agricole	2,04	3,15
366	Régie du bâtiment	3,26	3,26
370	Assemblée nationale	2,77	3,28
538	Office des personnes handicapées	4,00	3,32
323	Institut de la statistique du Québec	3,18	3,35
352	Régie du cinéma	3,00	3,40
344	Office de la protection du consommateur	3,86	3,50
075	Travail	3,42	3,73
210	Finances	3,50	3,75
369	Inspecteur général des institutions financières	3,17	3,81
080	Agriculture, Pêcheries & Alimentation	4,81	3,87
063	Régie des rentes du Québec	2,24	4,00
085	Recherche, Science et Technologie	1,24	4,00
360	Office des professions	2,00	4,00
060	Santé et Services sociaux	5,13	4,10
328	Commission de protection du territoire agricole	2,38	4,20
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	3,20	4,28
430	Commission de la fonction publique	-	5,33
390	Sûreté du Québec	5,43	5,38
070	Régions	6,93	5,69
030	Relations internationales	7,58	6,03
064	Régie de l'assurance-maladie	7,26	8,56
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,57	11,56

Légende : - est égal à 0  
N.D. est égal à données non transmises au SCT par le ministère ou l'organisme.

## LES INTERVENTIONS DE GROUPE

Dans le contexte suivant, on entend par « interventions de groupe » des actions prévues dans le PAE qui ont pour but de venir en aide à un groupe de personnes. Les personnes du groupe peuvent avoir vécu un événement traumatique ou, encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel qui affectent leur rendement au travail.

Retenons que 111 interventions de groupe ont été préparées par les ministères et les organismes au cours de l'année 2002. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 974 personnes et cumulent 4091 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, met en relief une moyenne de quatre heures par personne pour les interventions de groupe.

<b>Tableau 5.5 Interventions de groupe</b>		
	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	99	111
Nombre total d'heures-personnes pour les rencontres (NTPIG)	870	974
Nombre d'heures personnes pour les rencontres (NHPR)	3 197	4 091

## 6. Conclusion

---

Le suivi de gestion relatif à la politique concernant la santé des personnes au travail est présenté pour une deuxième année consécutive. Les données sur les absences pour motif de santé, les indicateurs en matière de santé et de sécurité du travail et l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés peuvent donc être comparées à celles de 2001.

En 2002, l'absentéisme-maladie (P1, P2 et P3) connaît une légère augmentation. Son taux est de 4,63 % par comparaison à 4,23 % en 2001. Ce sont les absences de courte durée et celles de moyenne durée qui ont influé sur le taux global. En effet, des hausses respectives de 0,63 et de 0,32 jours moyens d'absence par travailleur ont influé sur le résultat représentant ainsi des augmentations de 11,3 % et de 7,9 % par rapport à l'année 2001. Toutefois, pour déterminer les causes de l'augmentation des taux et pour entrevoir des éléments de solution, il faudra faire des analyses spécifiques des données obtenues. Seulement 9 ministères et organismes sur 61, ont inscrit une diminution de leur taux d'absentéisme-maladie en 2002.

En matière de santé et de sécurité, tous les indicateurs de gestion indiquent une baisse significative en 2002 par rapport à l'année précédente. Le nombre de lésions professionnelles a diminué légèrement, en dépit d'une augmentation de 5,1 % du nombre d'heures travaillées. De plus, 12 ministères et organismes ont atteint l'objectif ultime, à savoir « zéro lésion professionnelle » et 31 ont enregistré entre 1 et 10 lésions seulement, ce qui représente une bonne performance.

Pour maintenir les acquis, l'effort de prévention des lésions professionnelles devra être soutenu par les employeurs et les travailleurs. Également, la consolidation de la mise en place de mécanismes efficaces de retour au travail empêchera certains dossiers d'accumuler un nombre élevé de jours perdus. Le maintien du travailleur en emploi est avantageux autant pour ce dernier que pour l'organisation. C'est là le défi!

En dernier lieu, il apparaît que les programmes d'aide aux employées et employés, ayant trait à la consultation individuelle, sont utilisés de manière constante en 2002 par comparaison avec les indicateurs de l'année 2001. Ainsi, 48,28 personnes différentes ont eu recours aux divers services par million d'heures travaillées et une moyenne de 3 rencontres par personne est rapportée. Le nombre d'interventions de groupe présente une légère augmentation, passant à 111 en 2002 par rapport à 99 en 2001.

D'année en année, le suivi de gestion fournit aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux et associations un outil important de mise en place et de maintien de la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise. En ce sens, l'année 2002 est importante puisqu'elle permet, pour la première fois, de faire des comparaisons avec le suivi de gestion précédent.

|

## **ANNEXE 1 – LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

### **Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 010 Culture et Communications
  - 010 Culture et Communications
  - 308 Bibliothèque nationale
  - 680 Commission de protection de la langue française
- 030 Relations internationales
  - 030 Relations internationales
  - 875 Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
  - 876 Fonds de développement international
  - 896 Secrétariat à la politique linguistique
- 050 Affaires municipales et de la Métropole
  - 050 Affaires municipales et de la Métropole
  - 368 Commission municipale du Québec
- 055 Relations avec les citoyens et de l'Immigration
  - 055 Relations avec les citoyens et de l'Immigration
  - 214 Conseil des relations interculturelles
  - 225 Conseil des aînés
  - 237 Conseil permanent de la jeunesse
  - 810 Fonds de l'information
  - 829 Fonds de l'état civil
  - 888 Immigration et Communautés culturelles
- 060 Santé et services sociaux
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance-maladie du Québec
- 065 Famille, Enfance et Condition féminine
  - 065 Famille, Enfance et Condition féminine
  - 211 Conseil de la famille
- 070 Régions
  - 070 Régions
  - 819 Fonds de développement régional
- 075 Travail
  - 075 Travail
  - 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
  - 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
  - 392 Régie des marchés agricoles
- 085 Recherche, Science et Technologie
  - 085 Recherche, Science et Technologie
  - 224 Conseil de la science et des technologies
- 095 Sécurité publique
  - 095 Sécurité publique
  - 267 Commissaire à la déontologie policière

**Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
- 402 Comité de déontologie policière
- 425 Commission québécoise des libérations conditionnelles
- 140 Conseil exécutif
- 160 Conseil du trésor
  - 160 Conseil du trésor
  - 805 Gestion des surplus
  - 860 Fonds d'entretien des équipements bureautiques
  - 861 Fonds de la reprographie gouvernementale
  - 862 Fonds de l'équipement informatique
  - 863 Fonds des fournitures des ameublements
  - 873 Fonds du service aérien gouvernemental
  - 879 Fonds des approvisionnements et des services
  - 880 Fonds du courrier et de la messagerie
- 210 Finances
  - 210 Finances
  - 874 Fonds du financement regroupé
- 214 Conseil des relations interculturelles
- 240 Commission administrative des régimes de retraite
- 256 Bureau des audiences publiques
- 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Industrie et Commerce
- 292 Conseil des services essentiels
- 295 Protecteur du citoyen
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 344 Office de la protection du consommateur
- 350 Éducation
  - 350 Éducation
  - 238 Conseil supérieur de l'Éducation
  - 274 Commission d'évaluation de l'enseignement
- 352 Régie du cinéma
- 360 Office des professions
- 366 Régie du bâtiment
- 369 Inspecteur général des institutions financières
  - 369 Inspecteur général des institutions financières
  - 513 Régie de l'assurance-dépôts
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Environnement
- 390 Sûreté du Québec
- 400 Justice
  - 400 Justice
  - 289 Conseil de la magistrature

**Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
- 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu
  - 440 Revenu
  - 808 Fonds de perception fiscale
  - 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif
- 510 Régie du logement
- 520 La Financière agricole
  - 520 La Financière agricole
  - 090 Régie des assurances agricoles du Québec
  - 100 Société de financement agricole
  - 610 Financement forestier
- 538 Office des personnes handicapées
- 547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles
  - 600 Ressources naturelles
  - 313 Agence de l'efficacité énergétique
  - 802 Fonds forestier
  - 865 Fonds d'information géographique foncière
  - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 680 Commission de protection de la langue française
- 690 Conseil de la langue française
- 700 Emploi, Solidarité sociale
  - 700 Emploi, Solidarité sociale
  - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
  - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
  - 815 Fonds de développement du marché du travail
  - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
  - 827 Fonds des technologies de l'information
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports
- 850 Transports
  - 850 Transports
  - 807 Fonds de conservation du réseau routier
  - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant



**Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
- 852 Faune et Parcs
- 887 Tourisme, Loisir et Sport
  - 887 Tourisme, Loisir et Sport
  - 814 Fonds de partenariat touristique
  - 831 Secrétariat au loisir et au sport

|

**ANNEXE 2 – NOMENCLATURE DES VARIABLES UTILISÉES**

---

- C : Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées
- Décès : Nombre de décès
- NA : Nombre de cas d'accident du travail, de rechute, de récurrence, d'aggravation et de maladie professionnelle avec ou sans absence
- NDAT : Nombre de dossiers d'assignation temporaire
- NFA : Nombre de nouveaux faits accidentels
- NGHP : Nombre global d'heures perdues pour cause d'accident du travail, de rechute, de récurrence, d'aggravation et de maladie professionnelle
- NHAT : Nombre d'heures d'assignation temporaire
- NHP : Nombre d'heures perdues pour cause d'accident du travail, de rechute, de récurrence, d'aggravation et de maladie professionnelle
- NHT : Nombre d'heures travaillées
- NMPA : Nombre de maladies professionnelles avec absence
- NMPSA : Nombre de maladies professionnelles sans absence
- NRRA : Nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations

La variable NA représente le nombre de cas d'accident du travail, de rechute, de récurrence, d'aggravation et de maladie professionnelle avec ou sans absence, survenus au cours d'une même année civile.

Il s'agit des événements ou des dossiers pour lesquels un formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement (ADR)* ou *Réclamation du travailleur (RTR)* a été transmis à la CSST. En référence à l'article 60 de la LATMP<sup>7</sup>, la variable NA inclut tous les cas pour lesquels l'absence a dépassé la journée de l'événement.

---

<sup>7</sup> Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles